



FACTSHEET

**Créer et développer une offre
d'accompagnement ou de soutien pour
les personnes relevant du domaine de
l'asile au sein d'une haute école**



Contenu

1. Procédure interne à la haute école et processus institutionnels
2. Collaboration avec des acteur·rice·s externes
3. Financement des offres de soutien
4. Différentes catégories d'offres de soutien
5. Développement des offres de soutien existantes

Quels sont les critères qui favorisent le développement et l'efficacité d'une offre d'accompagnement ou de soutien pour les personnes réfugiées¹ dans les hautes écoles suisses ?

Il n'existe **pas de recette universelle**. En se basant sur l'expérience d'offres de soutien existantes dans les hautes écoles pour les étudiant·e·s réfugié·e·s en Suisse, cette factsheet aborde les points importants concernant la procédure interne à la haute école, les processus institutionnels, la collaboration avec des acteur·rice·s externes et le financement. Les avantages et les inconvénients de différentes offres de soutien sont par la suite présentés.

1. Procédure interne à la haute école et processus institutionnels

L'origine de l'initiative visant à créer l'offre de soutien conditionne avec qui parler et qui convaincre au sein de la haute école :

- **Top-down** (par ex. issue du rectorat)
- **Bottom-up** (par ex. issue de collaborateur·rice·s ou étudiant·e·s engagé·e·s, d'offres de soutien des hautes écoles déjà existants etc...). Dans la pratique, la mise en place d'offres ou bien le maintien et l'institutionnalisation d'offres étudiant·e·s existants pour les personnes réfugiées s'avère difficile, lorsque la direction de la haute école ne manifeste pas d'intérêt pour sa mise en place, et que les priorités de développement de la haute école se situent ailleurs. Dans ce cas, il est nécessaire de mettre en place un travail intensif de sensibilisation, et éventuellement un travail politique au niveau cantonal.

Recommandations

Réseautage : Maintenir **les échanges** avec les hautes écoles qui ont déjà mis en place des offres de soutien pour les personnes réfugiées. En plus d'une vue d'ensemble des offres de soutien en Suisse, vous trouverez des informations importantes sur chaque offre sur le [site de Perspectives – Études](#).

Proposer, planifier et mettre en œuvre des étapes et des investissements facilement gérables : par ex. un projet pilote de 2 ans puis une évaluation qui servira de base dans la prise de décision pour le renouvellement d'un projet ou la pérennisation des offres.

¹ Pour plus de fluidité de lecture, nous utiliserons dans ce document les termes 'personnes réfugiées' pour toute personne relevant du domaine de l'asile, indépendamment de son statut

Assurer un dialogue, des échanges et une implication des interlocuteur·rice·s dès le début

pour permettre l'ancrage des offres pour les personnes réfugiées au sein de la haute école : les projets étudiant·e·s des hautes écoles portés par des associations d'étudiant·e·s, les groupes de travail existants, les centres de langue, le bureau des admissions, le bureau des relations internationales, les postes « Diversity & Inclusion », le rectorat et vice-rectorat pour l'enseignement et les études, etc... Plus la sensibilisation pour le public cible est étendue dans l'ensemble de l'institution et plus la volonté de contribuer à la réussite des offres est grande, plus l'offre peut s'établir durablement. Il faut éviter que les offres dépendent trop de l'engagement de quelques personnes, et plutôt privilégier qu'elles soient portées par un large regroupement de personnes.

Perspectives sur le long terme : pour garantir l'acceptation de ces initiatives, il est important de montrer qu'elles sont durables et ont du potentiel. En s'engageant dans ce domaine, la haute école contribuera par exemple à réduire la pénurie de main-d'œuvre qualifiée en exploitant le potentiel de la main-d'œuvre nationale. De plus, dans un paysage académique de plus en plus internationalisé, une approche constructive de la diversité est devenue primordiale pour la recherche et l'enseignement. En se référant à l'Agenda Intégration Suisse, on peut montrer que des possibilités d'encouragement et de soutien aux étudiant·e·s réfugié·e·s existent et que la haute école, en tant que structure de formation, assume sa responsabilité pour l'intégration sur le plan de la formation.

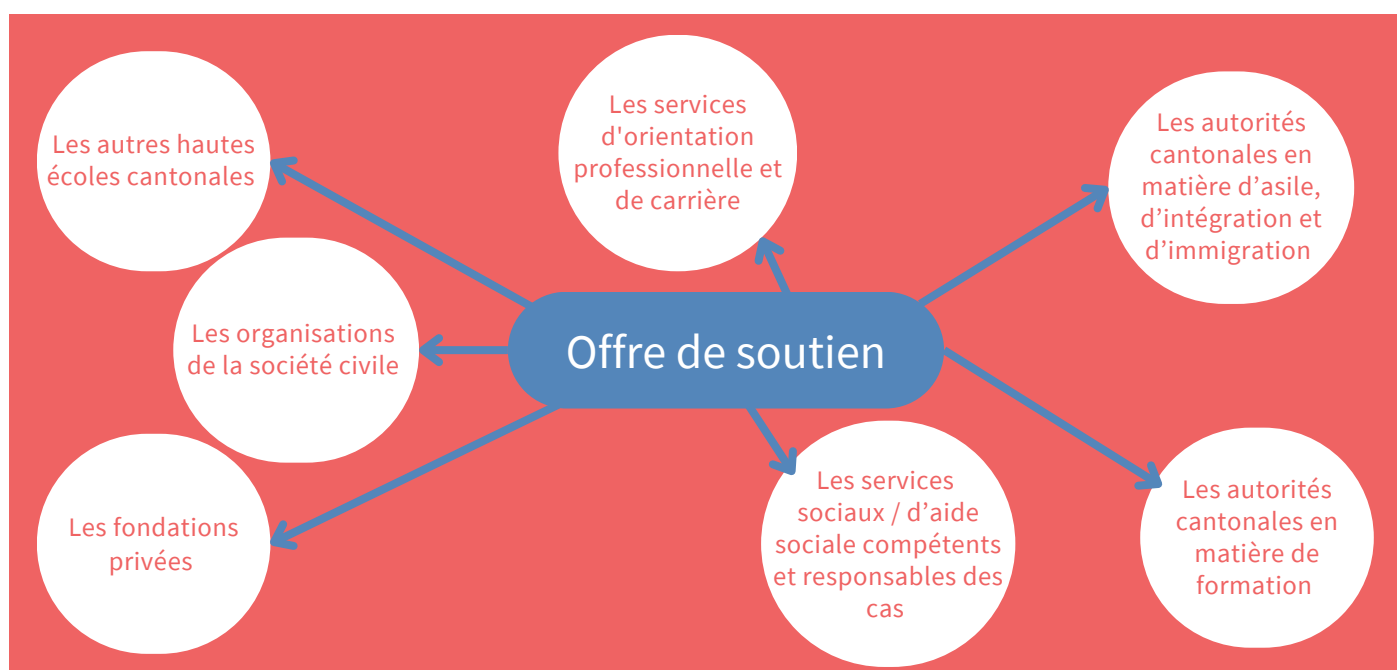
Rédaction d'un rapport à l'attention du rectorat ou de la direction de la haute école

- Réaliser un état des lieux au sein de la haute école. Présentation de la situation actuelle et analyse de l'offre existante : quels sont les autres hautes écoles qui s'engagent déjà pour ce sujet et comment ? Comment la haute école peut-elle se démarquer dans ce domaine ?

- Qu'existe-t-il déjà au sein de la haute école et à quelles initiatives concernant les personnes réfugiées peut-on se rattacher ? Quels sont les offres déjà existantes (ex. modules, cours, cours de langue et cours de capacity building, etc...) qui peuvent être intégrées à l'offre de soutien, mais aussi les étudiant·e·s, les enseignant·e·s ou les collaborateur·rice·s ? Quels services de la haute école sont pertinents pour une collaboration, par exemple le service des admissions ? L'implication d'étudiant·e·s réguliers et de cours existants dans les offres de soutien est intéressant sur le plan financier. Lors de l'accréditation et donc du financement par les autorités cantonales, il faut toutefois veiller à ce que les cours de langue par exemple, soient proposés par des enseignant·e·s professionnel·le·s.
- Argumentation en fonction de la stratégie de la haute école. Il semble important de définir les offres non pas comme des projets d'intégration, mais comme des projets de formation qui contribuent à l'égalité des chances dans le cadre des stratégies de « diversity management ». De nombreuses mesures de soutien pour les personnes réfugiées peuvent également bénéficier à d'autres groupes de personnes comme les étudiant·e·s issu·e·s de l'immigration ou, de manière générale, les étudiant·e·s de première génération. En outre, les étudiant·e·s suisses peuvent développer leurs compétences interculturelles en échangeant avec des étudiant·e·s réfugié·e·s.
- Ebauche de scénarios et de perspectives futures avec des recommandations de mesures pour la mise en place d'une offre (par ex. souplesse ou alternatives dans le processus d'admission, prise en charge des coûts de l'ECUS, collaboration avec les autorités cantonales d'intégration et d'aide sociale, recommandations pour la reconnaissance des crédits ECTS virtuels, mise en place de cours de langue et d'un programme de mentorat, etc.)

2. Collaboration avec des acteurs·rice·s externes

Il est conseillé d'établir une coordination cantonale de tou·te·s les acteur·rice·s impliqué·e·s des domaines de l'asile, de l'aide sociale, de la migration et de l'intégration, ainsi que de l'éducation lors de la mise en place des offres pour les personnes réfugiées. Ceci est particulièrement important pour garantir que l'offre planifiée corresponde aux besoins locaux, que les orientations soient effectuées par les services chargés de la gestion au cas par cas et qu'une participation financière soit possible. Dans l'idéal, il faut viser une mise en réseau et une coopération étroite avec les acteur·rice·s externes suivant·e·s dès le départ :



Les autres hautes écoles cantonales : le maître mot à suivre devrait être « coopération plutôt que concurrence ». En utilisant des synergies, il est également possible de réduire les coûts en proposant, par exemple, des cours communs, comme dans le domaine de l'apprentissage des langues, etc...

Les autorités cantonales en matière d'asile, d'intégration et d'immigration : le soutien à l'accès aux hautes écoles, pour les personnes éligibles relevant du domaine de l'asile, est un objectif du programme d'Intégration cantonal

2024-2027 (PIC 3). Les cantons sont tenus de développer des mesures pour un meilleur accès aux hautes écoles. La Confédération verse le forfait d'intégration aux cantons, à titre de contribution à l'intégration. Les forfaits d'intégration sont ainsi une source importante pour les frais des participant·e·s et représentent une contribution substantielle pour le financement des projets des hautes écoles. La sensibilisation des services cantonaux concernés est ainsi pertinente pour que les offres puissent être considérées comme des formations pouvant être financées par le biais du forfait d'intégration.

Les autorités cantonales en matière de formation :

une offre de soutien pour les réfugié·e·s dans une haute école offre un service essentiel en tant qu'élément des structures ordinaires cantonales de la formation. Si des mesures en lien avec l'égalité des chances sont consignées dans le cadre du contrat de prestation entre la haute école et le canton, la mise en place d'une offre de soutien pour les personnes réfugiées peut être une mesure supplémentaire pour atteindre ces objectifs. C'est pourquoi les autorités cantonales de la formation devraient également soutenir financièrement l'offre et, dans l'idéal, les offres devraient être financées via les budgets des hautes écoles. Il est également utile de clarifier dans quelle mesure l'offre de soutien est reconnue comme une formation donnant droit à une bourse et si les participant·e·s peuvent donc être soutenus par des bourses pendant leur participation.

Les services sociaux / d'aide sociale compétents et responsables des cas :

la majorité des personnes réfugiées perçoivent l'aide sociale. La gestion des cas est souvent rattachée directement au service social compétent. Il est important de clarifier si les personnes participantes au projet perçoivent l'aide sociale et si le service social compétent soutient le projet de formation, mais aussi quels sont les coûts pris en charge (per ex. frais de participation à une offre de soutien).

Voir à ce sujet notre [guide](#) de financement pour les études, en particulier la section «Collaboration entre les projets de soutien des hautes écoles et l'aide sociale».

Les services d'orientation professionnelle et de carrière, les services d'évaluation du potentiel :

bien que le dispositif d'évaluation du potentiel devrait permettre de déterminer si une personne présente les aptitudes et la motivation nécessaires pour suivre des études, il n'est pas appliqué de manière rigoureuse dans tous les cantons. Pour que les services compétents (services d'intégration, services sociaux / d'aide sociale et responsables des



cas) autorisent des études en tant que mesure d'intégration et cofinancent le projet de formation, il est souvent nécessaire de mener une évaluation approfondie du potentiel. Il est également important que les services d'orientation concernés aient connaissance des offres et puissent en informer leurs client·e·s.

Les organisations de la société civile qui soutiennent les personnes réfugiées dans les cantons. Elles proposent souvent des offres gratuites de conseil aux personnes réfugiées ou sont en partie mandatées par le canton pour la gestion au cas par cas. Elles peuvent donc communiquer les offres existantes aux personnes réfugiées souhaitant étudier et, en fonction de leurs compétences, faciliter leur orientation.

Les fondations privées : un grand nombre de projets dans les hautes écoles sont financés de manière significative par les fondations privées, et ce surtout dans la phase pilote. Les fondations peuvent aussi contribuer au financement individuel des études, en complément des bourses et de l'aide sociale.

3. Financement des offres de soutien

Il est recommandé de miser sur un large éventail de partenaires pour le financement des offres de soutien et d'examiner toutes les possibilités de financement, provenant aussi bien de sources internes aux hautes écoles que des possibilités de soutien des autorités publics au niveau cantonal et national, ou encore des fondations donatrices. La recherche de fonds externes et les démarches de candidature et de reporting liées à cette recherche sont certes fastidieuses, mais elles sont nécessaires pour assurer une aide financière aux offres de soutien. Les fonds externes complémentaires sont généralement une condition préalable au financement initial par la haute école, en particulier dans la phase pilote.

Au-delà des fonds propres des hautes écoles, souvent utilisés pour couvrir les frais liés au personnel et à l'infrastructure, on peut distinguer deux catégories dans le financement des offres de soutien :

1. Financements structurels

Il s'agit ici d'un soutien financier lié aux coûts de fonctionnement de l'offre (par ex. les frais de personnel, les cours de langue, le coaching / mentorat etc...). Les principales sources sont : les programmes d'intégration cantonaux/PIC (Confédération et canton), les offices cantonaux des services sociaux et de l'éducation, les contributions liées à des projets (Confédération) ou les fondations donatrices.

2. Financement de personnes ou de cas particuliers

Il s'agit ici d'un financement partiel des offres par les frais de participation. Une prise en charge des frais de participation ou des frais de semestre par les services d'intégration et d'aide sociale, les services de bourses et les fondations donatrices doit dans tous les cas être négociée avec les autorités cantonales concernées et les services chargés de la gestion au cas par cas. Il faut garder à l'esprit qu'il existe de grandes différences en raison de la structure fédérale de la Suisse et que des examens au cas par cas sont généralement indispensables. Perspectives – Études a rédigé [un guide](#) à ce sujet pour s'orienter. Les possibilités de financement pour les personnes relevant du domaine de l'asile y sont présentées, ainsi que la manière dont celles-ci peuvent être négociées. Les possibles sources de financement sont : les forfaits d'intégration, les fonds de l'aide sociale, des bourses d'études ainsi qu'une contribution de la part des personnes participantes elles-mêmes. De nombreuses hautes écoles disposent d'enveloppes internes pour le soutien individuel des personnes et pour le développement de projets (par ex. la direction de l'établissement, le fonds de solidarité, les associations étudiantes, les contributions pour des projets, les fondations internes à la haute école etc...). Ces sources de financement doivent être explorées dans tous les cas.



4. Différentes catégories d'offres de soutien

Ces dernières années, le nombre d'établissements d'enseignement supérieur qui développent leurs propres offres de soutien pour les personnes réfugiées a fortement augmenté. Ce n'est pas seulement le nombre, mais aussi la diversité des offres qui a augmenté. De manière générale, nous observons que les hautes écoles échangent des expériences et partagent des bonnes pratiques. Il existe toutefois une tendance à développer de nouvelles solutions propres. Il est souvent difficile de transposer des concepts existants dans d'autres contextes locaux. Afin d'obtenir une vue d'ensemble des différentes offres de soutien, Perspectives – Études a classé les offres en catégories.

Afin de donner un aperçu des différentes offres de soutien, Perspectives – Études a classé les offres par catégories. Cinq catégories ont ainsi pu être identifiées :

- Service d'accueil, de coordination et de conseil
- Pré-études d'intégration / Offre passerelle
- Possibilités d'admission alternatives
- Offres de formation continue
- Offres de la société civile

Tous les offres apportent une valeur ajoutée importante à la promotion de l'accès à l'enseignement supérieur pour les personnes réfugiées. Il n'existe pas non plus d'offre de soutien parfaite, car différentes prestations sont nécessaires en fonction de la situation de chacun.

Service d'accueil, de coordination et de conseil

Ces services de conseil sont des services internes à la haute école, généralement financés par le budget de la haute école. Ils remplissent une fonction d'interlocuteur privilégié (« Single-Point of Contact ») et d'aiguillage. Ils permettent d'accompagner et de conseiller les personnes réfugiées souhaitant étudier sur les possibilités d'admission (cours d'essai / découverte, auditeur·rice libre, Mobility, accès ordinaire) et de fournir un soutien lors des études. Le service travaille en étroite collaboration avec le bureau des admissions pour des précisions

sur l'admission et est en contact avec d'autres services concernés de la haute école. Le service de conseil propose aussi aux étudiant·e·s réfugié·e·s des coachings et des mentorats en collaboration avec des étudiant·e·s. Pour se préparer à d'éventuelles études, les personnes réfugiées peuvent suivre des cours de langue et d'autres cours de capacity building proposées dans certaines hautes écoles – il n'existe cependant pas de programme fixe de cours. Concernant l'entrée dans les études, le service de conseil peut examiner les possibilités de soutien (financier) avec le service responsable de la gestion au cas par cas pour chaque candidat·e, et est en contact avec d'autres services externes compétents (services des bourses, professionnel·le·s du domaine de l'intégration, etc...).

Avantages

- Interlocuteur·rice privilégié·e pour les personnes réfugiées pendant toute la avant et pendant les études ; ainsi que pour les professionnel·le·s externes
- Un service d'information et de coordination dédié pour les acteur·rice·s externes
- Travail d'information concernant les études et les offres de préparation dans les (autres) hautes écoles
- Ouvert également aux étudiant·e·s réfugié·e·s déjà immatriculé·e·s

Inconvénients

- Il n'est souvent pas possible d'obtenir une reconnaissance des acquis, des crédits ECTS ou bien une admission facilitée
- Pas de programme fixe de préparation à un cursus via des cours de préparation spécialisés ; peu de mesures de soutien autres que l'apprentissage de la langue
- Le financement du service de conseil ne peut être assuré que par un financement structurel, et non pour des frais de participation



Pré-études d'intégration / Offre passerelle

Les participant·e·s sont préparé·e·s pour un cursus régulier tant sur le plan technique, lié à une discipline que sur la plan linguistique. Il peut s'agir de cours de renforcement des capacités spécifiques pour les personnes réfugiées que de cours académiques classiques (cours de bachelor, de master, cours de préparation ou modules de formation continue spécifiques à une discipline). Certaines hautes écoles offrent la possibilité d'acquérir des crédits ECTS virtuels et de les faire reconnaître dans le cadre d'études ultérieures. Les participant·e·s sont soutenu·e·s grâce à un travail de coaching assuré par les collaborateur·rice·s, et de mentorat assuré par des étudiant·e·s ou des collaborateur·rice·s de la haute école. Pour ce qui est de la participation à l'offre passerelle et parfois au cursus qui y fait suite, les responsables d'offres sont en contact avec les services responsables de la gestion de cas par cas et avec d'autres services externes impliqués.

L'équipe est par ailleurs active dans la sensibilisation en interne, et est en contact avec les services concernés au sein de la haute école. Deux possibilités existent pour l'admission à un cursus par la suite :

Admission par le biais des procédures générales d'admission

La participation à une offre de pré-études permet de remplir une partie des conditions d'admission – en général, le niveau de langue requis. Pour le passage aux études, il faut toutefois choisir une possibilité d'admission ordinaire existante. Il peut s'agir des voies suivantes :

- Admission ordinaire compte tenu de la formation préalable (certificat de maturité considéré comme équivalent à la maturité suisse ou diplôme de bachelor d'une haute école reconnue)
- Autres possibilités d'admission, offertes en général aux personnes sans maturité suisse (Admission sur dossier, examen spécifique à la discipline, ECUS)

Admission sur la base des résultats obtenus dans l'offre passerelle

Suite à la réussite de l'offre passerelle, il est possible de prétendre à une admission sans devoir passer d'autres examens.

Avantages

- L'offre de préparation n'est pas uniquement intéressante pour des études régulières, elle apporte également une valeur ajoutée à l'intégration sociale et professionnelle des participant·e·s grâce à un soutien linguistique de qualité.
- L'aperçu de la vie dans la haute école permet de clarifier si les études correspondent aux compétences et aux attentes des participant·e·s.
- La préparation académique et organisationnelle augmente les chances de réussite dans les études.

- La possible prise en compte des ECTS permet de réduire la pression au début des études.
- Les possibilités d'admission sont examinées au cas par cas et le processus est suivi. Admission facilitée en partie possible.
- Intégration sociale via le contact avec les étudiant•e•s.
- Le financement de l'offre peut aussi bien se faire par des financements structurels (notamment les fonds des PIC) que par des financements pour les frais de participation (notamment forfait d'intégration)
- Nécessite souvent une collaboration entre la haute école et les institutions cantonales, ce qui peut contribuer à l'ancrage de l'offre.

Inconvénients

- Programme chronophage (à temps plein pendant deux semestres).
- L'accord du service chargé de la gestion au cas par cas est souvent nécessaire.
- Il manque souvent un•e interlocuteur•rice•e privilégié•e pendant les études. Bien que l'équipe soit généralement responsable de l'offre passerelle, c'est aussi elle qui conseille et accompagne les étudiant•e•s réfugié•e•s qui sont accepté•e•s dans les études.
- Les ressources sont souvent limitées pour assurer une bonne coordination avec les services extérieurs (les services chargés de la gestion au cas par cas).
- Plus il y a de cours préparatoires, plus le projet de soutien est cher.
- Cette offre demande un temps de gestion conséquent et peut être difficile à gérer avec des effectifs de participant•e•s variables.

Possibilités d'admission alternatives

Grâce à des possibilités d'admission alternatives, il est possible d'intégrer des études même si tous les critères d'admission ne sont atteints. Il n'y a pas de préparation intensive pour les études. Pour certains examens spécialisés, des cours de préparation sont parfois proposés. Ceux-ci ne doivent cependant pas nécessairement être suivis et ils préparent uniquement aux examens et non aux études qui suivront.

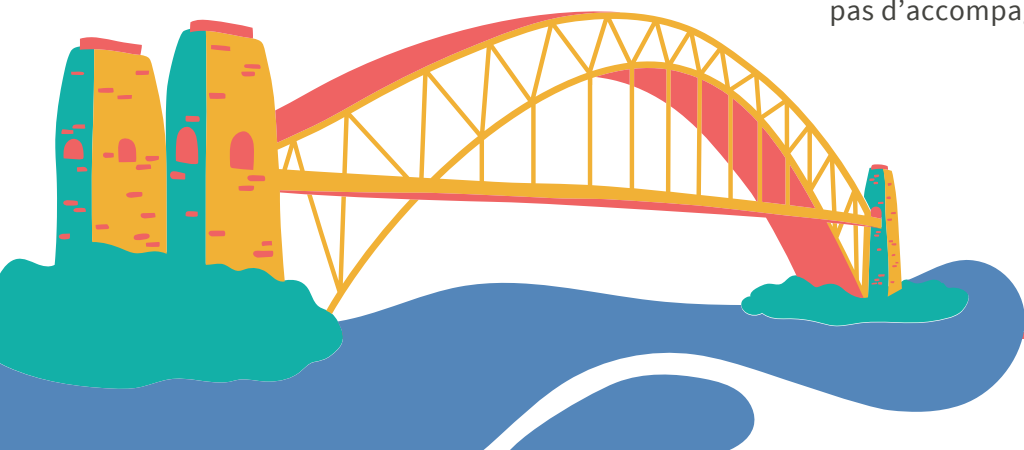
Admission sous conditions

Cette option d'admission permet aux personnes réfugiées d'être admises « à l'essai » dans un cursus. Si les personnes réussissent à acquérir suffisamment de crédits ECTS lors de la première année d'études, elles peuvent s'immatriculer et continuer directement leur cursus.

Lorsqu'il s'agit de personnes réfugiées, cette possibilité d'admission implique une sensibilisation à ce sujet au sein de la haute école, ainsi qu'une coordination avec les services chargés de la gestion au cas par cas afin de déterminer le soutien financier à apporter pendant les études. Grâce à du coaching et du mentorat, les participant•e•s sont soutenu•e•s pendant les études. Ils et elles ont par ailleurs accès aux prestations d'aide existante au sein de la haute école.

Admission via un examen ou « sur dossier »

Il s'agit ici de possibilités d'admission qui n'ont pas été créées spécifiquement pour les personnes réfugiées mais pour toutes les personnes non titulaires d'un diplôme de maturité reconnu. Les personnes réfugiées ne reçoivent par conséquent pas d'accompagnement particulier.



Avantages

- Pas d'allongement des études
- Offre peu coûteuse : la haute école n'a qu'un faible coût supplémentaire par rapport à l'offre d'études classique. Cette option est donc également intéressante financièrement pour les services qui gèrent les cas.
- Intégration directe dans les études.
- Le financement peut se faire par le biais des frais d'études ou d'examens.

Inconvénients

- Pas de préparation pour les études. Les mesures de soutien pendant les études sont donc d'autant plus importantes.
- Une coordination avec les services internes et externes (service d'admission, service social, etc...) ainsi qu'un soutien spécifique ne sont généralement mis en place que lorsque l'offre s'adresse explicitement aux personnes réfugiées, et qu'il existe un bureau d'accueil compétent.

Offres de formation continue

Les personnes titulaires d'un diplôme universitaire d'une haute école reconnue ont un accès facilité et spécifique à l'offre de formation continue d'une haute école. Elles peuvent obtenir une reconnaissance des acquis et même un diplôme universitaire (CAS / DAS) dans une haute école suisse et améliorer ainsi leurs chances sur le marché du travail. On peut distinguer deux modes de fonctionnement: soit des cursus de formation continue sont mis en place spécifiquement pour le public cible des personnes réfugiées, soit les personnes réfugiées suivent des cours académiques au sein d'offres existantes et obtiennent ainsi un diplôme de formation continue.

Avantages

- Accès à des offres de formation continue académiques de haute qualité
- Apprentissage de la langue via la participation aux cours et l'échange avec les autres participant•e•s
- Intégration sociale
- Renforcement du réseau
- Peu coûteux pour la haute école s'il n'est pas nécessaire de mettre en place des cursus indépendants. Les offres de formation continue connues, proposées aux personnes réfugiées, étaient donc abordables, voire gratuites.
- Le financement de l'offre peut aussi bien se faire par des financements structurels (notamment les fonds des PIC) que par des financements pour les frais de participation (notamment forfait d'intégration)

Inconvénients

- Ne permet pas d'acquérir un diplôme universitaire régulier au niveau Bachelor ou Master
- Accès plutôt exclusif car seules les personnes titulaires d'un diplôme universitaire ou avec une expérience professionnelle peuvent y avoir accès
- Un certificat de formation continue n'améliore pas forcément les chances sur le marché du travail



Les offres de la société civile

Les offres de la société civile correspondent le plus souvent aux projets de la première heure et ont été mis en place par des étudiant·e·s ou des collaborateur·rice·s engagé·e·s. Ils ne sont pas intégrés à la structure de la haute école et reposent principalement sur l'engagement bénévole. Ils sont surtout financés par des fonds externes issus de fondations ou de dons privés. En règle générale, ces offres proposent un accompagnement individuel des personnes réfugiées via du mentorat, l'organisation d'événements et l'accompagnement lors des processus d'admission aux études. Ils offrent également un apprentissage de la langue grâce à des tandems de langue, des échanges autour d'un café, ou encore des cours de langues. Dans certains offres, il est possible d'assister à l'enseignement grâce à des cours d'essai / découverte ou en tant qu'auditeur·rice libre. Les responsables des projets s'engagent en interne pour faire du travail de lobbying et sensibiliser le personnel de la haute école.

Avantages

- Intégration sociale via le contact avec les étudiant·e·s (mentorat, événements)
- Apprentissage de la langue via le contact avec les étudiant·e·s et les cours de langue
- Aperçu de la vie dans la haute école lors des cours d'essai / découverte
- Soutien pour le processus d'admission

Inconvénients

- Pas de possibilité d'obtenir une reconnaissance des acquis, des crédits ECTS ou bien une admission facilitée
- Peu de mesures spécifiques de préparation et de soutien autres que l'apprentissage de la langue
- Financement par les pouvoirs publics difficile à obtenir
- Rotation élevée en raison de l'engagement bénévole des équipes de projet, risque de perte de savoir



Catégorisation des projets de soutien existants pour les personnes réfugiées dans les hautes écoles suisses

Service d'accueil, de coordination et de conseil	Pré-études d'intégration / Offre passerelle	Possibilités d'admission alternatives	Offres de formation continue	Offres de soutien de la société civile
<ul style="list-style-type: none"> Conseil, accompagnement & triage En partie mentoring / coaching Permet différents types d'accès aux études (découverte, auditeur/trice libre, Mobility, accès régulier) Coordination interne (service d'admission, etc.) Coordination partielle avec ldes externes (services de gestion des cas, etc.) Cours de renforcement des capacités (cours de langue, soutien à l'apprentissage, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Préparation académique et linguistique (cours spécifiques et/ou réguliers) Mentorat / coaching Coordination avec des personnes externes (services de gestion de cas, etc.) Sensibilisation interne <p><u>Admission en fonction des conditions d'admission régulières</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Orientation et soutien dans la procédure d'admission, resp. dans la recherche de possibilités de raccordement L'admission se fait par le biais de possibilités d'admission régulières ou alternatives ouvertes à toutes les personnes sans maturité. <p><u>Admission par le biais de l'offre passerelle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Admission directement après la réussite de l'offre passerelle sans autre examen 	<p><u>Admission conditionnelle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Entrée régulière dans les études à l'essai (p.ex. par l'acquisition de 30 ECTS en 2 semestres) Mentorat / coaching Coordination avec des personnes externes (services de gestion de cas, etc.) Sensibilisation interne <p><u>Admission par examen ou sur dossier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Pas de programme préparatoire obligatoire 	<ul style="list-style-type: none"> Fréquentation de cours universitaires Obtention de diplômes universitaires de formation continue En partie Cours de renforcement des capacités (cours de langue, etc.) En partie soutien pour une solution de raccordement 	<ul style="list-style-type: none"> Mentorat / buddy system / peer mentoring Événements sociaux Tandem linguistique / café linguistique / accès partiel à des cours de langue Soutien dans la procédure d'admission Accès partiel à des études de découverte Lobbying interne à la haute école

Admission en fonction des conditions d'admission régulières

Uni Bâle Bureau de coordination	ZHAW pour les personnes réfugiées	Uni, HSLU & HEP Lucerne Campus Luzern	HETSL Formation sans frontières	Uni, HES-SO GE & IHEID Horizon académique	HE-SO-VS Roadmap to study
ZHdK	SUPSI Support for Academic Refugees	Uni Zurich Explore UZH	HEIG-VD INTREF	EPFL CMS-3	Uni Fribourg Hérodote (Plus)
		USI InclUSione	FHGR Brückenangebot	Uni Bâle Hörer*innen-programm	Franklin University Scholarships without borders
		HEP LU, FHNW, ZH, ZG, SG RILE	HES-SO-FR AlterEgauZ	Uni Lausanne UNIR	

Admission par le biais de l'offre passerelle

FHNW Integral: Technik & Umwelt/Informatik Integral: Soziale Arbeit Integral: Gestaltung & Kunst	BFH Hochschulvorbereitung	Uni Berne Kompass UniBE
---	--	--

Admission conditionnelle

Uni Neuchâtel Année d'intégration en Bachelor
--

Admission par examen ou sur dossier (pour tous les étudiant-e-s)

Plusieurs universités offrent des possibilités d'admission alternatives, dont les universités de Berne, Fribourg, Genève, Lausanne, Neuchâtel et Zurich, ainsi que l'EPFL, l'ETH et la Fernuni. L'admission sur dossier ou par examen d'entrée est également possible dans les hautes écoles spécialisées.
--

Programmes d'études spécifiques

HEP Berne CAS Unterrichten mit ausländischem Lehrdiplom
--

Diplôme de formation continue par la fréquentation de cursus existants

Uni Neuchâtel CAS d'intégration	Uni Lausanne UNIR
--	--------------------------------------

Par les étudiant-e-s

Uni Bâle OH Basel	Uni Fribourg OFI/OBI
SEET	HKB Creations for all

FHNW HGK Access HGK
--

Par le personnel des hautes écoles

Uni Lausanne UNIL sans frontières
--

Sur le site de Perspectives – Études, vous trouverez des documents récapitulatifs notamment sur les thèmes suivants:

- [Conditions minimales pour les projets de soutien aux personnes réfugiées dans les hautes écoles suisses](#)
- [Recommandations pour soutenir les étudiant-e-s réfugié-e-s pendant les études régulières](#)
- [Factsheet : Reconnaissance des diplômes et admission dans les hautes écoles](#)
- [Factsheet : guide de financement des études des personnes relevant du domaine de l'asile](#)
- [Aperçu des accès aux bourses cantonales en Suisse](#)



5. Développement des offres de soutien existantes

Pour les offres existantes, il semble important d'évaluer en permanence si l'offre correspond aux besoins du public cible et si des composantes supplémentaires devraient éventuellement être ajoutées. Les questions suivantes peuvent être pertinentes dans la perspective d'un éventuel développement ultérieur :

Accès général

- L'accès à l'offre de soutien fonctionne-t-il correctement ? L'offre de soutien est-elle suffisamment connue par le public cible ainsi que par les professionnel·le·s qui conseillent les personnes dans l'ensemble du territoire concerné (au-delà des frontières cantonales) ?
- Y a-t-il des groupes de personnes qui n'ont pas accès à l'offre en raison de leur statut (statut N, Personnes hors du processus AIS,...), en raison du manque de soutien de la part du service chargé de la gestion au cas par cas, ou bien de problèmes financiers, et qui, pourtant, pourraient faire partie du groupe cible ?
- D'autres partenariats / des solutions financières peuvent-elles être trouvées pour ces personnes ?

Admission dans les études

- Combien de personnes arrivent-elles à intégrer des études grâce à l'offre de soutien (conseils du service de coordination ou participation à une offre passerelle) ?
- Pour quelles raisons le passage aux études échoue-t-il et comment l'accès pourrait-il être amélioré ?
- Existe-t-il d'autres possibilités d'admission qui pourraient être davantage utilisées ou développées ?

Qualité de l'offre

- Quels sont les résultats obtenus par les participant•e•s à l'issue des cours de langue et des autres cours de capacity building ? Ces résultats sont-ils suffisants pour intégrer des études par la suite ?
- Quel est le degré de satisfaction des participant•e•s quant à l'offre et son amplitude, sa portée et la qualité de ses contenus ?
- Quelles sont les chances de réussite ? Y a-t-il des lacunes ou des obstacles auxquels les personnes réfugiées sont particulièrement confrontées ? Y a-t-il besoin d'un renforcement / d'un développement de l'offre de soutien ? Serait-il possible de changer les choses en réduisant la pression (par exemple en augmentant la reconnaissance des acquis avant le début des études ou en prenant des mesures telles que le rallongement de la durée des examens, l'utilisation de dictionnaires, etc...) ?
- Les personnes ont-elles des débouchés satisfaisants ? Trouvent-elles une autre voie de formation plutôt que des études ou une entrée sur le marché du travail ? Cette transition nécessiterait-elle un meilleur conseil / une meilleure redirection vers d'autres offres ?

Optimisation générale

- La sécurité financière est-elle suffisante pour pouvoir couvrir les ressources et les frais nécessaires ? Existe-t-il des sources de financement qui n'ont pas encore été explorées (financement structurel par le biais de l'office des affaires sociales ou de la formation, les fonds des PIC, les frais de participation par le biais du forfait d'intégration ou de prestations de l'aide sociale selon la situation...)?
- Les ressources peuvent-elles être économisées grâce à de meilleures synergies ? Existe-t-il, par exemple, d'autres projets de offres sur le site de la haute école avec lesquels des cours de langue ou de capacity building pourraient être proposés ? Un poste de coordination peut-il être mis en place à l'échelle de la haute école afin de remplir un rôle d'aiguillage ?
- Dans quelle mesure l'offre de soutien est-elle ancré dans la haute école ? Dans quelle mesure les personnes réfugiées dans des offres passerelle ainsi que les personnes réfugiées immatriculées de manière classique sont-elles intégrées à la communauté de la haute école ? Des mesures de prévention des discriminations sont-elles présentes ou celles-ci devraient-elles être renforcées ?

Contact



Demandes générales :

perspektiven-studium@vss-unes.ch

Site web :

[www.perspektiven-studium.ch /fr](http://www.perspektiven-studium.ch/fr)

LinkedIn :

www.linkedin.com/showcase/vss-perspektiven-studium-

Facebook :

www.facebook.com/PerspektivenStudium/